

=====

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
S.M.P.A.S.

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 28
Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18

Le huit septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'animation de la commune de Piégros la Clastre, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 29 août

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Gilles MAGNON, Jean-Paul DEVILLE, Philippe BERNA, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Philippe RIBIERE, Christian GENCEL, David GARAYT, Jean-François LEMERY, Frédéric TEYSSOT, Cédric FERMONT, Denis GUION, Damien MARCHE, Benoît CATIL, Bérangère DRIAY, Simon THOME

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : André ODDON

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES : Karine POIREE

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène SYLVESTRE

**Objet : Demande de subvention : GESTION DURABLE SPEA ETUDE – SCHEMA DIRECTEUR +
SECTORISATION ET TELEGESTION – EYGLUY-ESCOULIN
N°2025-09-08-01**

Monsieur le Président informe les membres du conseil syndical, que La commune de Eygluy-Escoulin est nouvellement adhérente au syndicat depuis le 1er Janvier 2025. Cette commune ne possédant pas de schéma directeur eau potable, le syndicat souhaite le réaliser au plus tôt afin de mieux appréhender les particularités du fonctionnement de l'eau de cette commune.

Le réseau eau potable du SMPAS fait également l'objet de recherche de fuite systématique par secteur, permettant de dresser une carte détaillée des débits de fuite de nuit par tronçon. Le nombre d'apparition et réparation de rupture de canalisation par tronçon est également renseigné.

Ces informations permettent d'améliorer l'étude du fonctionnement d'un réseau d'eau tout en hiérarchisant les travaux de renouvellement et de calculer leurs impacts directs sur le rendement du réseau. La télégestion permet également d'améliorer sensiblement l'exploitation d'un réseau, notamment dans la compréhension des problèmes hydrauliques. La télégestion des sources permet quant 'à elle de mieux comprendre la ressource en eau, son évolution dans un contexte de changement climatique, sa réaction aux évènements climatiques extrêmes (Fortes précipitation ou canicule), de tracer sa courbe de tarissement et ainsi de prévoir la rupture de la ressource dans le temps, etc.

Il est ainsi prévu d'effectuer la même démarche sur le réseau des 7 nouvelles communes en commençant par les communes d'Espenel et d'Eygluy-Escoulin. Il a été choisi ces deux communes parmi les 7, car leurs bilan besoin -ressource sont fragile. Les élus de ces communes ont en effet vécu plusieurs étés difficiles avec une distribution de l'eau à la limite de la capacité de leurs ressources. Tandis que les schémas directeurs des autres communes démontrent un bilan besoin ressource excédentaire. Ainsi le suivi de la production totale des sources, le suivi en temps réel des fuites mais aussi l'enregistrement d'une chronique de débit pointe dès cet été 2025 est crucial pour mieux comprendre le fonctionnement de ces réseaux, améliorer l'exploitation des réseaux et anticiper des possibles manques d'eau.

Le SMPAS sollicite l'agence Rhône Méditerranée Corse et le département de la Drôme en vue d'obtenir une aide financière sur un montant de dépense estimé à 147 654 € H.T.

- Réaliser un schéma directeur complet de cette commune pour mettre à niveau les connaissances de ses réseaux et réaliser un diagnostic et un échéancier de travaux d'améliorations ;
- Permettre au Syndicat d'avoir une meilleure lisibilité sur les débits de fuites nocturnes ;
- Engager en conséquence une recherche de fuite ciblée sur un périmètre réduit et donc d'obtenir un véritable impact sur l'amélioration du rendement « primaire » du réseau d'eau potable du syndicat ;
- Permettre au Syndicat de mieux suivre et connaître l'évolution de ses ressources, d'en tracer une courbe de tarissement, surtout dans un contexte de changement climatique ;
- Permettre au Syndicat d'accélérer et de faciliter la recherche de fuite par la mise en place de vannes de sectorisation et de regard d'écoute hydrophone pour rendre possible la corrélation acoustique sur les matériaux plastiques ;
- et de fait, améliorer le patrimoine du Syndicat.

L'estimation prévisionnelle de la dépense pour l'ensemble des travaux est présentée dans les tableaux ci-après :

Opérations	Montant attendu (€ HT)
Schéma directeur AEP	36 110 €
SCDECI	4 625 €
Télégestion d'Eygluy-Escoulin	24 433 €
Travaux Eygluy-Escoulin	69 063 €
Total HT des travaux	134 231 €
<i>divers et imprévus (10 %)</i>	<i>13 423 €</i>
Montant Total HT de la dépense	147 654 €

A ce titre, les partenaires institutionnels sont sollicités avec :

- Le montant attendu demandé à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est de 73 827 euros, soit 50 % du montant total HT de la dépense ;
- Le montant attendu demandé au département de la Drôme est de 44 296 euros, soit 30 % du montant total HT de la dépense ;

Le reste à charge pour le syndicat soit 29 531 euros HT (20 %).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide :

- D'approuver le dossier tel que présenté par Monsieur le Président
- De solliciter l'aide du département de la Drôme et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour une subvention respectivement de 44 296 euros et 73 827 euros.
- D'Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Conforme au registre des délibérations,
 Mirabel et Blacons, le 11/09/2025

Le Président

Acte certifié exécutoire et transmis à la transmission en Préfecture le : 11/09/2025
 et publication le :



Le Président

